



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

anguilles

Question au Gouvernement n° 1176

Texte de la question

### PÊCHE À L'ANGUILLE

**M. le président.** La parole est à M. Christian Jeanjean, pour le groupe UMP.

**M. Christian Jeanjean** Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales.

Monsieur le ministre, nous venons de prendre connaissance des propositions de réglementation de la Commission européenne au sujet d'un plan d'action communautaire pour la gestion des stocks d'anguilles dans les étangs français.

Devant la diminution du stock de civelles, les petites anguilles à la naissance, la Commission a souhaité, dans l'immédiat, une limitation drastique de la pêche à l'anguille, et plus tard, sa suppression pure et simple.

Cette réglementation est inadaptée.

D'abord parce qu'on doit agir, non pas sur l'anguille adulte, mais sur sa larve, qui est la civelle, et tout faire pour que la civelle puisse grossir et devenir adulte. *(Murmures et rires sur les bancs du groupe socialiste.)* Merci de m'écouter, chers collègues.

Or, actuellement, seulement 5 % des civelles pêchées sont réservées à cette fin, et 95 % des captures sont vouées à la consommation humaine. C'est donc le braconnage de la civelle qu'il faut supprimer.

Ensuite, parce que la pollution a envahi les étangs, et que cela ne facilite pas la vente et le grossissement des anguilles. Il faut donc, par des travaux importants, réhabiliter les étangs. Sur les étangs palavasiens, ceux du Languedoc-Roussillon et de l'ensemble de la France, plusieurs milliers de familles vivent de cette pêche. L'Etat et les régions ont fait un gros travail de réhabilitation de ces lieux.

Enfin, l'interdiction de la pêche à l'anguille imposerait au consommateur de consommer des anguilles d'élevage *(Exclamations et rires sur les bancs du groupe socialiste),...*

M. le président. Mais qu'est-ce que vous avez contre les anguilles, mes chers collègues ?

**M. Christian Jeanjean.** ... ce qui, il faut bien l'avouer, serait une aberration.

Monsieur le ministre, quelles mesures comptez-vous prendre pour que l'Europe comprenne que la solution qu'elle tente de nous imposer serait pire que le mal ? Et quels moyens pourriez-vous mettre à notre disposition pour réhabiliter ce milieu naturel qui est celui des étangs de notre pays ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer. *(Exclamations et rires sur les bancs du groupe socialiste.)*

Mes chers collègues, laissez M. de Robien vous parler des anguilles !

**M. Gilles de Robien**, ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer. Surtout

qu'il n'y a pas anguille sous roche !

Monsieur le député, permettez-moi de répondre à la place de M. Gaymard, qui est actuellement retenu au Conseil supérieur de la forêt. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Mais pourquoi les anguilles vous énervent-elles à ce point ?

**M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer.** Le 1<sup>er</sup> octobre dernier, la Commission européenne a rendu une communication sur le développement des anguilles à ses trois stades : le stade de la civelle, le stade de l'anguille jaune et le stade de l'anguille dorée. (« *Bravo !* » sur les bancs du groupe socialiste.)

Au stade de la civelle, il n'a pas de problème : il s'agit de permettre aux anguilles de remonter à ce stade-là. Et apparemment la communication ne pose pas de problème.

Au stade de l'anguille jaune, c'est-à-dire l'anguille adulte, il y a un problème de stocks. Il pourrait être résolu en s'efforçant de limiter le nombre de prises et la période de pêche.

Au stade de la descente, de l'anguille dorée, il s'agit de s'appuyer sur une étude néerlandaise qui semblerait démontrer qu'il y a un taux de mortalité de 97 %. (« *Quelle horreur !* » sur les bancs du groupe socialiste.)

Evidemment, ce rapport est reçu de façon très contrastée selon qu'on se trouve du côté de l'Atlantique, où on a le droit de pêcher des civelles, ou du côté de la Méditerranée, où on ne la pêche pas. Sur la côte méditerranéenne, on estime que le rapport néerlandais est insuffisant. En tout cas, il est contesté.

En tout état de cause, il est primordial de mettre en place un plan de gestion. La Commission propose de laisser aux autorités de gestion le soin de choisir les modalités pratiques le mieux adaptées aux situations locales. Je peux vous assurer que mon excellent collègue M. Gaymard, qui est chargé de la pêche, saura répondre à vos préoccupations et préserver les intérêts de toutes les professions concernées,...

**M. René Couanau.** Très bien !

**M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer.** ... les pêcheurs, les mareyeurs et les pisciculteurs, que l'on se trouve sur la façade méditerranéenne ou sur la façade atlantique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

## Données clés

**Auteur :** [M. Christian Jeanjean](#)

**Circonscription :** Hérault (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 1176

**Rubrique :** Aquaculture et pêche professionnelle

**Ministère interrogé :** équipement, transports et logement

**Ministère attributaire :** équipement, transports et logement

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 février 2004

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 12 février 2004